

**Atelier 1 – Santé mentale des jeunes (0-25 ans) ; Parentalité ; Troubles du neurodéveloppement**

Animé par Adeline GONZALEZ et Angèle SAUGET

<b>PTSM 2</b>		
<b>LES 5 ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>LES OBJECTIFS OPERATIONNELS IDENTIFIES</b>	<b>LES ACTEURS A ASSOCIER</b>
<p><b>1) Repérage précoce d'un besoin de prise en charge en santé mentale</b>                      - Créer un lieu spécifique (tel que la <b>Maison de l'Enfance et de la Famille</b> dans la Métropole de Lyon)</p>	<p>1) – Permettre d'avoir les outils théoriques/cliniques pour un adressage                      - Permettre la connaissance des prescripteurs</p>	<p>1)- Education nationale (psychos, IDE, instits, conseillers, CPE, AED, ATSEM, perisco...)                      - Périsco-Périnatalité                      - Parents/Grand public                      - Centres sociaux                      - Médecins généralistes                      - PMI, pédiatres, CMP                      - Assistants maternels, crèches                      - Programme de Réussite Educative (PRE)</p>
<p><b>2) Avoir un espace collectif de veille sur les situations et permettre un travail multi-partenarial, des formations.</b></p>	<p>2) Permettre aux familles de faire partie d'un véritable parcours vers et par le soin.                      - Améliorer la communication entre école et soins.                      - Identifier les besoins en formation.</p>	<p>2) – L'ensemble des acteurs                      - Le CLSM pour coordonner</p>
<p><b>3) Avoir un coordonnateur de parcours pour chaque enfant</b> (référence accompagnement)</p>	<p>3) – Faire du lien entre les acteurs                      - Assurer le suivi de la situation de l'enfant.                      - Que la situation soit portée.</p>	<p>3) – Tous les acteurs de cette période de vie                      - Qui coordonne ? Pas le soin, pas l'éducation nationale.</p>
<p><b>4) Assurer la présence de médecins spécialistes dans toutes les structures.</b></p>	<p>4) – Poser les diagnostics                      - Permettre l'initiation de traitements                      - Assurer l'expertise sur un territoire.</p>	<p>4) – Médecins ; - ARS                      - Décideurs politiques                      - CLS                      - SDRE des médecins.</p>

<b>AUTRES PISTES D' ACTIONS ENVISAGEES PAR ORDRE DES PRIORITES</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre la co-construction des prises en charge</li><li>- Proposer des lieux de répit pour les parents</li><li>- Permettre l'accès à des psychologues libéraux pour les adultes/parents (aspects financiers) : augmenter le nombre de psys conventionnés</li><li>- Permettre un repérage précoce dès la première échographie avec une orientation systématique pour une consultation</li><li>- Assurer des bilans neuro-psy pour les +18 ans / avoir un regard neuropsychologique</li></ul>		